

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

La Haye, Provinces.
 Pour un an . . . 26 fl. 30 fr.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. van Weelden, libraire,
 et chez les Héritiers Dookman,
 libraires, Lange Poeten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 18 Avril.

Finances des Pays-Bas.

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DU TRÉSOR PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1848, AVEC CELLES DE LA MÊME PÉRIODE EN 1847.

	1847.		EN PLUS EN 1848 QU'EN 1847.		EN MOINS EN 1848 QU'EN 1847.	
	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.
Contrib. directes.	4,026,190.84		4,171,437.79			145,246.95
Droits d'entrée de marchandises.						
Droits de tonnage et de balise.	892,587.84		1,047,150.22			154,562.38
Accises.	4,713,660.20		4,315,699.05	397,961.41		
Droits d'enregistrement de timbre, de succession, etc.	2,564,718.32		2,585,809.95			21,091.63
Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent.	27,483.91		27,857.02			423.10
Postes.	362,702.96		351,627.94	11,075.01		
Loteries.	189.00		137,762.50			137,573.50
TOTAL.	12,587,483.07		12,637,344.46	409,861.40		458,897.57

On écrit de Rotterdam, en date du 17 :

Aujourd'hui, à 7 heures du soir, un drapeau noir hissé au faite de la tour de la grande église, et le canon tiré de minute en minute de la batterie du chantier de l'Etat, ont annoncé que le pyrocéphale de S. M. le Prince Frédéric, qui, parti de l'île de Madère, porte la dépouille mortelle du fils bien-aimé du Roi et si amèrement déploré, le Prince Alexandre des Pays-Bas, approchait de la ville de Rotterdam. A 5 heures, Son Exc. le ministre de la marine était sur le chantier de l'Etat où Son Exc. était attendu par le directeur de la marine Ver-Huël, le bourgmestre de la ville, les fonctionnaires. Le pyrocéphale est arrivé au chantier de l'Etat, mais n'a pu approcher du bord à cause de la houle. On a été forcé de transporter le cercueil dans une embarcation. Le cortège qui a accompagné le cercueil dans sa translation dans la salle préparée au bâtiment de la marine, avait en tête un détachement du corps des mariniens; venait ensuite le cercueil porté par quatorze ouvriers et contre-maitres du chantier. Derrière le cercueil marchaient le directeur de la marine, Son Exc. le ministre de la marine, le directeur de la marine Ver-Huël, le colonel du corps des mariniens Besier, divers officiers et les employés supérieurs de la marine; un détachement du corps des mariniens fermait le cortège. Lorsque le cercueil eut été placé sur le catafalque, le commissaire du Roi a remercié au nom de S. M. toutes les personnes présentes.

Programme des obsèques de feu S. A. R. le Prince Guillaume - Alexandre - Frédéric - Constantin - Nicolas - Michel des Pays-Bas, qui auront lieu, vendredi, 21 avril 1848, à onze heures du matin.

TROISIÈME SECTION. Dispositions générales.

a. A Rotterdam toutes les cloches sonneront depuis six heures et demie du matin; jusqu'au moment où le char funèbre, arrivé sur la chaussée, prendra le chemin de Delft. — A Delft et à La Haye, les cloches sonneront depuis neuf heures et demie du matin, jusqu'à ce que le cercueil soit déposé dans le caveau; dans ces deux villes, il sera tiré, pendant le même espace de temps, un coup de canon de minute en minute. A Overschie, les cloches sonneront pendant l'intervalle que le cortège mettra à traverser cette commune.

b. La garde communale de Delft et les garnisons de Delft et de La Haye, occuperont les rues par lesquelles passera le cortège, rangées en haie de chaque côté. Des piquets de cavalerie contribueront, dans les villes et le long de la route, au maintien du bon ordre.

c. Il sera désigné aux chambellans, porteurs du cercueil, un local au Nieuwe Brug dans lequel ils s'assembleront. Les grands-officiers et officiers recevront des manteaux, des crêpes et des gants, et on indiquera aux pages et aux gens du service, l'endroit où ils pourront se procurer ces objets.

d. Le commissaire du caveau royal aura soin qu'il soit ouvert, et qu'il soit de nouveau fermé après l'accomplissement des obsèques.

e. Des postes militaires stationneront à la porte de l'église et près du caveau, depuis le moment de l'ouverture, jusqu'après la fermeture du caveau.

f. La régence de Delft est chargée des soins de tout ce qui concerne les arrangements à faire, et le bon ordre à maintenir.

g. Les régences de Rotterdam, de Delft et d'Overschie prendront les dispositions nécessaires pour que les rues et les places, par lesquelles doit passer le cortège, ainsi que la grande route entre lesdites villes, soient entièrement dégagées de tout obstacle.

A. Le chambellan maître des cérémonies veillera à l'exécution régulière de ce programme.

La Haye, le 17 avril 1848. Le chambellan maître des cérémonies, Signé Comte DE LIMBURG-STIRUM-NOORD WYK.

Il s'est glissé dans quelques exemplaires de notre n° d'hier, une faute d'impression causée par une transposition des lignes extraites du *Courrier Batave*, et qui auraient dû être placées entre le second et le troisième paragraphe de l'article dans lequel nous faisons remarquer que ce libelle ainsi que le *Burger*, cessent de paraître faute de sympathie de la part de la nation. Ces lignes qui par une erreur du metteur en page, se trouvent sous les nouvelles de CAZOWE (1^{er} page, 3^e colonne), sont ainsi conçues.

Puisque ici la nation, en dépit de tout ce qui s'est passé, paraît encore à être frappée d'aveuglement, au point de prendre ses amis pour des ennemis, — puisque la nation paraît être satisfaite au suprême degré de l'état actuel des choses; nous déposons aujourd'hui la plume et nous nous retirons de l'arène des débats politiques.

Nieuwstraat, derrière l'Hôtel-de-Ville le long du Zuidzjde, devant la grand'garde, à l'église dite Nieuwe Kerk.

- En attendant, se sont réunis dans l'église :
 - les grands-officiers de S. M. le Roi;
 - le chambellan maître des cérémonies et les autres chambellans;
 - les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance du Roi et de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas.
- les officiers de service de la maison de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas;
- les officiers de service de la maison de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Henri des Pays-Bas;
- les officiers de service de la maison de LL. MM.;
- le sous-secrétaire et les officiers de service de la maison de feu S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas.

Tous sans épées, en grand deuil, des crêpes à leurs chapeaux, se rangeant deux par deux, les plus jeunes placés vers la porte de l'église, et ainsi de suite vers le chœur, pour former la haie par laquelle passera le cercueil.

- Les pasteurs de la communauté réformée de Delft se trouvent également dans l'église pour recevoir le cortège funèbre.
- Le cortège funèbre s'étant approché de l'église, le chambellan maître des cérémonies, les chambellans, les aides-de-camp et les officiers de service se rangent à l'entrée de l'église, et le cercueil est porté au caveau royal dans l'ordre suivant :
 - Le chambellan maître des cérémonies;
 - Les chambellans;
 - Le ministre de la marine et le grand-maréchal comte Van der Duyn, ainsi que les autres grands-officiers de la maison du Roi;
 - Le cercueil;
 - LL. AA. RR. les Princes;

Les coins des poêles sont portés par des pages. Les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance du Roi et des Princes. Le cercueil sera posé sur une estrade, devant l'entrée du caveau royal; sur un signal du chambellan maître des cérémonies, la couronne et les insignes des ordres seront enlevés du cercueil et confiés à la garde du grand-maréchal de la cour de S. M. le Roi;

Ensuite le drap mortuaire est enlevé du cercueil, qui est placé dans le caveau; Les Princes quitteront ensuite l'église, à l'entrée de laquelle stationneront les voitures destinées à les recevoir;

Le ministre de la justice *ad interim* qui à cette fin se rendra préalablement à l'église, pour y attendre le cortège, apposera sur le cercueil, le grand sceau de l'Etat.

Après l'apposition des scellés sur le cercueil, la hière, couverte du drap mortuaire, sera placée à l'entrée du caveau. Ensuite le chambellan maître des cérémonies proclamera à haute voix, que les obsèques solennelles de la dépouille mortelle de S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas sont terminées.

Paris, le 16.

Depuis le matin, tout Paris est en émoi. A midi, le rappel a battu dans tous les arrondissements, et deux bataillons par légion ont été mis sur pied.

Les gardes nationaux appelés se sont rendus au grand complet sur le terrain assigné à chaque compagnie; ouvriers et bourgeois, habillés ou non habillés, armés ceux-ci de fusils de guerre, ceux-là de fusils de chasse. Nous avons compté des compagnies de 120 à 150 hommes.

Paris, inquiet par ces démonstrations, écoutait les mille bruits qui couraient. Surtout les uns, il s'agissait d'enlever MM. Lamartine et Garnier-Pagès, qu'on devait remplacer par deux chefs de clubs très connus.

Suivant les autres, on voulait faire une nouvelle édition de la démonstration du 17 mars au profit de MM. Blanqui, Cabet, Louis Blanc, etc. Voici ce que nous avons vu par nos yeux: une colonne de plusieurs milliers d'ouvriers, tambour en tête, et traînant à bias une charrette escortée par douze d'entre eux armés de fusils, sont partis des Champs-Élysées vers une heure et se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville. Ils venaient de procéder à la nomination de plusieurs d'entre eux qui doivent figurer comme officiers d'état-major sur la garde nationale. De leurs longues files s'élevaient des bannières tricolores, sur lesquelles il était écrit: *Abolition de la Constitution de 1830 par l'homme; organisation véritable de la nation.*

Le président du nouveau cabinet portugais a lu son programme à la chambre des députés; il s'est déclaré héritier de la politique du cabinet antérieur. Il a qualifié de folie la révolution sociale qui a lieu à présent dans plusieurs pays. Quant à la politique intérieure, il a offert de suivre un système de fusion et de conciliation.

Le steamer le *Montosa*, arrivé à Southampton, a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9. A cette date tout était tranquille en Portugal. Le comte de Thomar a appelé l'attention de la chambre des pairs sur une offense faite à la couronne de Portugal par un membre du gouvernement français, M. Grenouillet, qui, en répondant à une adresse de Portugais résidant à Paris, a qualifié dona Maria de reine parjure. Des explications ont été demandées au ministre des affaires étrangères.

Les journaux d'Italie nous annoncent aujourd'hui que les troupes piémontaises ont obtenu deux nouveaux avantages contre les Autrichiens. Ce ne sont là que des rencontres de peu d'importance. La grande bataille rangée à laquelle on s'attend chaque jour, et qui a peut-être même été livrée au moment où nous écrivons, devait avoir lieu sous les murs de Vérone.

La *Gazette de Bâle* prétend qu'on s'occupe en Suisse d'une alliance offensive entre les cantons, la France et la Sardaigne. Ce journal rappelle qu'à la chambre des députés, le général Thiard, aujourd'hui envoyé en Suisse, a déclaré que la neutralité helvétique était une impossibilité.

Nouvelles de France.

Il faut inscrire dans les annales de Paris une nouvelle démonstration, c'est-à-dire une nouvelle journée révolutionnaire. C'était une seconde journée du 17 mars, mais déjà avec une physionomie tout autre. Avant-hier les partis se sont dessinés. Le gouvernement s'est montré divisé; le peuple l'était aussi. On dit que cent mille hommes de la garde nationale sont venus, au premier signal, se ranger autour de l'Hôtel-de-Ville. Le peuple a ensuite défilé; on ne dit pas encore combien d'hommes se sont associés à cette démonstration, à la tête de laquelle on a remarqué le communiste M. Cabet, et que MM. Louis Blanc et Albert ont notoirement provoquée et soutenue. M. Blanqui ne s'est pas fait voir, mais la voix publique de Paris le désigne comme un des instigateurs; et c'est contre ses partisans que la garde nationale a cru marcher; en un mot, la lutte est ouverte entre le gouvernement régulier, que représente M. Lamartine, et le socialisme et le communisme réunis, représentés par une partie du gouvernement provisoire, par M. Blanqui et par M. Cabet.

Le gouvernement avait pris le matin une grande mesure financière; il avait fait paraître le décret qui abolit l'impôt du sel. On ne dit pas encore par quel impôt il remplacera les quarante millions qu'il vient d'abandonner d'un trait de plume. Le spectacle des départements reste le même: partout règne la confusion; les désordres s'apaisent sur un point pour recommencer sur un autre point. Les provinces qui s'étaient habituées à ne penser, à n'agir que d'après Paris, reprennent leur volonté, se donnent une action qui leur est propre; et le résultat de la première manifestation de cette opinion qui se réveille est l'expulsion des commissaires que Paris leur envoie.

On commence à s'en alarmer au ministère de l'intérieur. Il a paru samedi un placard officiel, émanant du ministère de l'intérieur, qui renferme des menaces contre les départements. On leur enjoint de se soumettre. On leur dit qu'ils devront obéir de gré ou de force. Nous disons tout à l'heure que la population de Paris était divisée. Ajoutons que la population française l'est plus encore. Il ne faut pas être grand prophète pour prévoir de nouveaux déchirements.

DEMONSTRATION POPULAIRE A PARIS.

Paris, le 16.

Depuis le matin, tout Paris est en émoi. A midi, le rappel a battu dans tous les arrondissements, et deux bataillons par légion ont été mis sur pied.

Les gardes nationaux appelés se sont rendus au grand complet sur le terrain assigné à chaque compagnie; ouvriers et bourgeois, habillés ou non habillés, armés ceux-ci de fusils de guerre, ceux-là de fusils de chasse. Nous avons compté des compagnies de 120 à 150 hommes.

Paris, inquiet par ces démonstrations, écoutait les mille bruits qui couraient. Surtout les uns, il s'agissait d'enlever MM. Lamartine et Garnier-Pagès, qu'on devait remplacer par deux chefs de clubs très connus.

Suivant les autres, on voulait faire une nouvelle édition de la démonstration du 17 mars au profit de MM. Blanqui, Cabet, Louis Blanc, etc. Voici ce que nous avons vu par nos yeux: une colonne de plusieurs milliers d'ouvriers, tambour en tête, et traînant à bias une charrette escortée par douze d'entre eux armés de fusils, sont partis des Champs-Élysées vers une heure et se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville. Ils venaient de procéder à la nomination de plusieurs d'entre eux qui doivent figurer comme officiers d'état-major sur la garde nationale. De leurs longues files s'élevaient des bannières tricolores, sur lesquelles il était écrit: *Abolition de la Constitution de 1830 par l'homme; organisation véritable de la nation.*

Dans ces groupes, qui n'étaient point armés et qui marchaient en bon ordre, on disait: Nous ne sommes pas avec Blanqui. Nous n'avons rien de commun avec lui.

Arrivés à la hauteur du pont d'Arcole, les hommes se sont arrêtés. La place était couverte de gardes nationaux appelés. Ils ont demandé que leur défilé fût admis auprès du gouvernement provisoire; ils répétaient à divers moments qu'ils ne s'étaient réunis que pour nommer parmi eux des officiers d'état-major, et qu'ils venaient présenter les élus de l'Hôtel-de-Ville.

Il était quatre heures quand ces délégués ont été admis auprès du gouvernement provisoire. Tout fait paraître que la journée sera tranquille. Si de mauvaises intentions ont existé quelque part, l'attitude et le nombre des gardes nationaux présents ont dû les comprimer promptement.

La charette que l'on traînait en avant de la foule était remplie du produit d'une collecte faite à l'Hippodrome, où l'élection des ouvriers-officiers d'état-major avait eu lieu.

Cinq heures. — La garde nationale rentre, tout est parfaitement calme dans Paris.

Les ouvriers ont crié: Vive la garde nationale à bas les communistes! La garde nationale a répondu: Vivent les ouvriers! L'individu à cheval, dans une petite rue adjacente à l'Hôtel-de-Ville, a crié: Vivent les communistes, vivent les vrais républicains! vive Cabot! Le cheval, en sautant, a été bas de son cheval, l'ont terrassé et fort maltraité. Le même sort a été réservé à quelques autres communistes.

Ce mouvement mal interprété d'abord, donne une grande force à la république française: 1. par l'élan de la garde nationale; 2. par la position des sinés des ouvriers qui ne veulent pas du communisme.

C'est la fin du règne de Blanqui et des clubs.

Quand la journée n'aurait eu d'autre résultat que celui de permettre à la garde nationale de se montrer, on pourrait dire qu'elle a été bonne.

On porte de 8 à 10,000 le nombre des ouvriers qui ont pris part à la démonstration, et qui, tous, protestent contre le communisme.

Il y avait sur pied environ 120,000 hommes de garde nationale.

Dans la nuit, à ce qu'il paraît, il y a eu des alertes dans quelques casernes; et hier, dès midi, la garde nationale mobile avait été consignée.

A la séance du club des Amis du peuple qui a eu lieu hier soir et où j'étais, M. Raspail, son président, a commencé par prononcer un discours plein de sens et de bonnes choses, puis tout à coup se levant de cette voie et faisant allusion à l'accusation dirigée contre Blanqui par la Revue rétrospective, il a accusé ouvertement les membres du gouvernement provisoire d'être les auteurs de cette publication. Une sortie des plus violentes a été faite par lui, comparant à des sauvages et à des cannibales. Ce fait est assez grave, car M. Raspail n'avait pas encore été hostile au gouvernement, et l'Ami du Peuple qu'il rédigeait appuyait au contraire.

Paris, le 16 avril.

Le 16e bulletin de la république a paru hier. Ce bulletin est cité avec personnellement du ministre de l'intérieur et sort des presses de la police aussi bien que la Commune de Paris. Or donc, par ce 16e bulletin, le dictateur, exaspéré de l'accueil que font les départements à ses séides, annonce au peuple de Paris que c'est à la capitale, centre de toutes les intelligences, à rectifier les choix absurdes ou odieux que fera sans nul doute la province.

Voilà donc la France accusée de passions aveugles et ennemies. Mais si les départements ne sont pas sages, du moins M. Ledru-Rollin espère-t-il qu'ils seront prudents. Ne nous méfions pas, dit-il, de la possibilité de vaincre. Il est difficile d'être plus clair. Aussi l'alarme est-elle générale.

Les ouvriers, au nombre de cent mille, sont en ce moment au Champ-de-Mars pour élire les officiers d'état-major de la garde nationale. Je les ai vus défilier par corps de métiers; leur attitude n'a rien d'alarmant; la plupart ont même attaché à leurs drapeaux des rameaux bénits, mais deux mille clubistes, arrivés par l'autre rive de la Seine, cherchant à ruiner les masses au retour sur l'Hôtel-de-Ville, qui est défendu par six pièces de canon chargées à mitraille et trois cents hommes éprouvés. Mais s'il y a attaque, la défense ne servira pas, car le gouvernement provisoire est divisé en deux partis, dont l'un est tout disposé à jeter l'autre par les fenêtres.

Arrivé à Troyes, M. Etienne Arago s'est vu forcé de destituer les commissaires. M. Bantier a définitivement quitté Montauban. A Auxerre, un commissaire trop conciliant a été remplacé. Le peuple s'est soulevé contre son successeur. Demain c'est Montélimar.

Le rôle de Louis Blanc et la commission du Luxembourg est fini. Son idéal de l'égalité des salaires entre des bons et des mauvais ouvriers, ses idées et ses paresseux, les pères de famille et les esclaves, a soulevé contre lui l'indignation de tous les travailleurs instruits et moraux. Tous les socialistes de quelque renommée, Considérant, Broudhon, Buchez, etc., ont protesté, ainsi que les organes officiels des ouvriers, l'Atelier, la Sociale populaire, le Représentant du peuple. Tous les ouvriers candidats à l'assemblée nationale publient dans ces feuilles leurs protestations contre le communisme.

P. S. 2 heures. — Une bande de communistes, peu nombreuse et sans armes, se porte aux bureaux du National et au gouvernement provisoire. Mais l'attaque était prévue. On entend quelques cris de Vive Blanqui! A bas Marra! Le peuple fait mauvaise mine à l'émeute.

3 heures. — Les ouvriers des ateliers nationaux et autres corporations reviennent du Champ-de-Mars. Le bruit court que les communistes comptaient sur leurs concours. On bat le rappel dans tous les quartiers. Les bourgeois sortent en armes. Ils paraissent exaspérés. 12 bataillons de garde mobile (ouvriers soldats) arrivent des quartiers du centre sur l'Hôtel-de-Ville dont quatre bataillons de garde nationale occupent déjà les abords.

A l'approche du cortège qui revient du Champ-de-Mars un bataillon de la garde nationale ouvre ses rangs, les délégués entrent avec les bannières à l'Hôtel-de-Ville, au balcon prévu de: A bas les communistes! les gardes nationales répondent: Vivent les ouvriers! et tous ensemble: Vive la République! Bientôt les têtes s'exaltent. Un imprudent crie: Vive Cabot! à bas les républicains aristocrates! Des ouvriers se jettent sur lui, déchirant ses habits, la foule crie: Mort aux communistes! A bas les faiseurs! La réaction est complète et Paris s'étonnera dans un mois du petit nombre d'énergumènes qui ont empêché l'entrée des troupes et pesé dictatorialement sur la France.

5 heures. — J'ai pu approcher de l'Hôtel-de-Ville, mais je crois pouvoir vous annoncer que six bataillons de garde mobile arrivent encore des Champs-Élysées. Une mesure est faite, l'assemblée nationale n'a rien à craindre pour le moment à Paris. On parle du rappel de 6 régiments de la division de Louis Blanc.

Paris, 16 avril.

Une grande manifestation vient encore d'avoir lieu. Ce matin, la plupart des corps de métiers, convoqués, dit-on, par MM. Louis Blanc et Albert, se sont réunis au Champ-de-Mars, dans le but de proposer au gouvernement provisoire quatre propositions: 1. aux officiers d'état-major de la garde nationale, et en même temps appeler de nouveau son attention sur la question de l'organisation du travail. Vers midi, une foule immense se trouvait au lieu du rendez-vous.

A deux heures, elle s'est mise en marche dans le plus grand ordre pour l'Hôtel-de-Ville. Le défilé de ces masses d'hommes présentait le coup d'œil le plus pittoresque; des bannières flottaient au milieu de chaque corps d'état; sur toutes ces bannières était inscrite en grosses lettres cette devise: ABOLITION DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME. — ORGANISATION DU TRAVAIL PAR L'ASSOCIATION.

Au nombre de ces bannières, celle des tapisseries se faisait particulièrement remarquer par les ornements qui la décoraient.

La colonne a suivi les quais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le plus grand ordre a régné pendant le défilé.

Pendant que cette manifestation se préparait au Champ-de-Mars, des bruits d'alarme étaient répandus dans Paris; quelques-uns prétendaient qu'il s'agissait d'une démonstration organisée par certains corps contre le gouvernement provisoire; d'autres prétendaient qu'il s'agissait d'un mouvement communiste.

A midi, le rappel a été battu à l'Hôtel-de-Ville; aussitôt la garde républicaine, le bataillon de la mobile et celui de la garde nationale de garde ont pris les armes.

A une heure de l'après-midi, la 9e légion de la garde nationale a pris position dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et le 1er et le 2e de la mobile, commandés par les chefs de bataillon de la garde nationale, arrivés presque en même temps, ont occupé la salle Saint-Jean et les appartements donnant sur la rue Lobau.

Au même moment, tous les élèves des écoles ont fait irruption dans l'Hôtel-de-Ville et ont reçu des armes et des cartouches, ainsi que toutes les légions occupant l'Hôtel-de-Ville et la place.

A deux heures de l'après-midi, la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par 50 mille gardes nationaux formés par légions et massés par colonnes.

Sur les quais jusqu'au pont Saint-Nicolas, cinquante mille autres gardes nationaux se trouvaient massés et battaient le tambour; les uns de la bannière du Temple, d'autres de la bannière de la République, d'autres de la bannière de l'Hôtel-de-Ville, étaient occupés par des masses de gardes nationaux; les 20 mille hommes de la garde mobile, ayant à leur tête le général Duvivier.

En moins d'une demi-heure, le colonel Rey, gouverneur de l'hôtel-de-ville, par les dispositions militaires qu'il avait prises du premier étage aux combles, avait rendu l'hôtel inexpugnable; chaque porte de l'hôtel-de-ville était défendue par une pièce de canon servie par l'artillerie de la garde républicaine. Les membres de la société de la musique populaire, au nombre de 250, qui faisaient une répétition dans la salle Saint-Jean, se sont transportés immédiatement devant l'hôtel et ont fait entendre la Marseillaise et les Girondins. Les cinquante mille hommes qui se trouvaient sur la place répétaient en chœur les airs patriotiques.

L'enthousiasme était à son comble. Les cris de: Vive la République! vive le gouvernement provisoire! retentissaient dans l'air, et chaque homme élevait sur sa baïonnette son schako, son képi, son chapeau ou sa casquette.

La colonne, sortie du Champ-de-Mars, a débouché alors sur la place; à sa tête se trouvaient plusieurs citoyens à cheval, parmi lesquels on nous a dit avoir reconnu M. Cabot. Aussitôt que le caractère de la manifestation a été parfaitement connu, le peuple en armes de la garde nationale et le peuple qui venait du Champ-de-Mars ont fraternisé aux cris mille fois répétés de vive la République!

A quatre heures, M. Lamartine paraît au balcon avec tous les membres du gouvernement provisoire. L'enthousiasme tient du délire.

Tout s'est donc fort bien passé, et nous espérons que l'on n'aura aucun désordre à signaler. Il est fâcheux cependant que MM. Louis Blanc et Albert aient cru devoir prendre sur eux d'organiser une semblable manifestation sans en avoir averti leurs collègues. Si pacifiques que soient ces grands mouvements d'hommes, ils alarment les populations et retardent le rétablissement de la confiance.

(Patrie.)

Le Journal de Bruxelles de ce jour dit avoir reçu hier à midi, d'un de ses correspondants de Paris les lignes suivantes, relatives à la démonstration d'avant-hier:

« L'échauffourée a été terrible, mais le gouvernement a eu le dessus. 25,000 ouvriers insurgés communistes, dirigés par Louis Blanc et Cabot, ont marché sur l'Hôtel-de-Ville, mais la garde nationale mobile s'est parfaitement conduite, et cette grave émeute, qui inspirait de grandes espérances aux ultras, aux égalitaires, a complètement échoué. Les anarchistes systématiques ne forment décidément qu'une petite minorité. »

Voici le 16e Bulletin de la république, qui avait causé une assez grande émotion à la Bourse:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 15 avril 1848.

Citoyens, nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, attachée à la confiance loyale du peuple, les élections, qui devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir? A Dieu ne plaise! Non; la France a confié à Paris une grande mission, le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde, avec raison, comme le mandataire de toute la population du territoire national; Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine; Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France; Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple qui souffre, attend et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

« Sur quelques points, on abuse, on égare les populations, sur quelques points la richesse réclame ses privilèges à main armée. Ceux qui agissent ainsi commettent un grand crime, et nous menacent de la douleur de vaincre, quand nous aurions voulu seulement persuader.

« Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la commune gloire, a conquis le principe d'un hewerx et noble avenir. Et tout la cause du peuple est la même; partent les intérêts du pauvre et de l'opprimé sont solidaire. Si la République se combat à Paris, elle se combatrait non seulement en France, mais dans tout l'univers, qui, les yeux fixés sur nous, s'agit héroïquement pour sa délivrance.

« Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par le fait d'une assemblée incapable, ou par celui d'un mouvement d'indignation populaire, le gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Elu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan, le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer, dans sa forme, l'exercice de ce droit.

« Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de vous éclairer sur les conséquences de vos actes. Jadis les représentants du peuple sauvaient la patrie en proclamant le danger de la patrie. Dans une nation comme la France, le danger de danger ne peut démoréaliser que ceux qui n'ont pas le cœur français. Le vrai Français aime l'idée de danger, qui est pour lui l'idée même de la victoire! Eh bien, si la patrie n'est plus en danger comme aux jours de notre première République, si l'ennemi n'est plus à nos portes, si la lutte n'est plus établie dans nos propres rangs, il y a une lutte intellectuelle, un danger moral qu'un grand courage moral et une grande foi dans les idées peuvent seuls conjurer.

« Citoyens, ayons ce courage. Détachons-nous de l'intérêt matériel, mal entendu, des étroites passions de localité. Préservons-nous des ennemis qui nous flattent et nous caressent, pour mieux étrangler la liberté qui leur sert d'épide. Sauvons à tout prix la République. Il dépend encore de nous de la sauver sans convulsions et sans déchirements. »

Voici une pièce dont on a beaucoup parlé depuis quelques jours et qui a produit une grande émotion dans le public et ailleurs. On remarque qu'en signant ce règlement, deux membres du gouvernement provisoire refusent de se rallier à la liste de candidats, notamment adoptée par leurs collègues et déjà publiée par le National.

REGLÈMENT ÉLECTORAL ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS DES OUVRIERS.

Le département de la Seine doit nommer trente-quatre représentants à l'assemblée nationale.

Sur ces trente-quatre représentants, il convient que vingt soient choisis parmi les ouvriers.

Pour obtenir ce résultat, il est indispensable que le peuple vote tout entier comme un seul homme.

Voici la marche qu'il faut suivre pour arriver à cette unanimité de votes;

Art. 1er. L'assemblée des délégués des ouvriers se fera représenter par une commission de onze membres.

2. La commission s'établira en permanence pour vérifier les pouvoirs des candidats présentés et les interroger.

3. Chaque profession a le droit de présenter un candidat.

4. Chaque jour, la commission dressera un procès-verbal de ses opérations, procès-verbal qui sera rédigé sur des notes sténographiées, et qui contiendra le détail de l'interrogatoire des candidats examinés, de manière à ce que la profession de foi de chacun soit connue.

5. Des procès-verbaux seront imprimés et distribués au fur et à mesure aux délégués des ouvriers. Quand tous les candidats des corporations auront été examinés par la commission, et que tous les procès-verbaux auront été lus, mais des délégués, trois ou quatre jours seront employés par les délégués à se procurer parmi le peuple des renseignements de toutes sortes sur les candidats interrogés.

Une assemblée générale des délégués aura lieu ensuite.

La liste totale des 34 candidats définitifs du département de la Seine, publiée, le peuple sera invité avec instance à la faire triompher dans les élections, en votant comme un seul homme.

Cette marche étant la seule qui puisse assurer aux représentants du peuple une majorité décisive, refuser de la suivre, disperser les suffrages sur d'autres noms, serait compromettre de la manière la plus déplorable le succès de l'élection populaire.

Approuvé, etc.

Le président et vice-président de la commission du gouvernement pour les travailleurs, LOUIS BLANC, ALBERT.

DÉCRET. — ABOLITION DE L'IMPOT DU SEL.

Le gouvernement provisoire

Décret:

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est aboli.

Art. 2. A partir de la même époque, la prohibition d'entrée des sels étrangers est pareillement abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 centimes par 100 kil. à leur importation par terre.

De 50 centimes à leur importation par mer, sous pavillon français.

Et de 2 fr. à leur importation par mer, sous pavillon étranger.

Art. 3. Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Art. 4. Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français armés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

Art. 5. Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

Les membres du gouvernement provisoire.

« L'armée des Alpes vient d'être renforcée de 15,000 hommes, qui formeront trois nouvelles brigades d'infanterie et une de cavalerie.

« Chacune des trois divisions d'infanterie se trouvera donc ainsi composée de trois brigades, et la division de cavalerie de quatre brigades.

« Le général de division Oudinot, qui commande cette armée en chef, conservera cependant le commandement spécial de la cavalerie. »

Le général Rybinski, dernier généralissime en Pologne, à la fin de l'insurrection de 1831, publia à Paris sous la date du 15 avril, une note importante dans la Patrie.

Il annonce que, d'après les renseignements qu'il a reçus du comité central de la Pologne, formé en Pologne même, des émigrés polonais, au milieu des circonstances actuelles, et avant que les événements prennent un caractère plus décisif, ne sauraient être employés en Pologne de la manière la plus utile aux intérêts du pays.

Le général Rybinski est autorisé, par le comité central de la Pologne, à prendre les mesures nécessaires pour organiser l'émigration polonaise. Le comité central et national de la Pologne autorise également le général Rybinski à représenter les intérêts polonais auprès du gouvernement provisoire de la république française.

La nouvelle de la démarche faite par lord Brougham pour obtenir la naturalisation en France, nouvelle que nous avons donnée d'après un journal français, mais d'une manière dubitative, était parfaitement exacte, quoiqu'elle parût incroyable.

Voici la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre le noble lord et M. Crémieux, ministre de la justice en France.

« Lord Brougham a l'honneur d'offrir ses hommages à M. le ministre de la justice, et voulant se faire naturaliser en France, il a demandé des certificats au maire de Cannes (Var), où il a résidé depuis treize ans, et où il possède une propriété et s'est fait bâtir un château.

« Ces certificats-là doivent être expédiés tout droit à M. le ministre, et lord Brougham le prie de vouloir bien faire passer l'acte de naturalisation dans le plus court délai possible.

« Paris, ce 7 avril 1848. »

Paris, 8 avril 1848.

Mylord, Je dois vous avertir des conséquences qu'entraînera la naturalisation que vous demandez. Si la France vous adopte pour l'un de ses fils, vous cessez d'être Anglais, vous n'êtes plus lord Brougham, vous devenez le citoyen Brougham. Vous perdez à l'instant tous les titres nobiliaires, tous les privilèges, tous les avantages, de quelque nature qu'ils soient, que vous teniez soit de votre qualité d'Anglais, soit des droits que vous confèrent jusqu'à ce jour les lois ou les coutumes anglaises et qui ne peuvent se concilier avec notre loi d'égalité entre tous les citoyens. Il en serait ainsi, mylord, même quand les lois anglaises ne commanderont pas cette rigueur à l'égard des citoyens anglais qui demandent et obtiennent leur naturalisation en pays étranger. C'est dans ce cas qu'il faudra m'écrire.

Je suppose bien que l'ancien lord-chancelier d'Angleterre sait les résultats nécessaires d'une demande aussi importante; mais il est du devoir du ministre de la justice de la république française de vous avertir officiellement. Quand vous aurez formé une demande renfermant ces déclarations, elle sera immédiatement examinée.

Agréer, etc. AD. CRÉMIER. Londres, ce 10 avril 1848.

Monsieur, le ministre, J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre obligeante lettre du 8. Je n'ai jamais pu douter qu'en me faisant naturaliser comme citoyen français, je dusse perdre tous mes droits de pair anglais et de sujet anglais en France; je ne garderai mes privilèges d'Anglais qu'en Angleterre; en France, je dois être tout ce que les lois de France accordent aux citoyens de la république.

Comme je désire, avant tout, le bonheur des deux pays et leur paix mutuelle, j'ai cru de mon devoir de donner la preuve de ma confiance dans les institutions françaises pour encourager mes compatriotes Anglais à s'y fixer comme moi.

Recevez, etc. H. BROUGHAM. Paris, le 12 avril 1848.

Monsieur, Ma lettre n'a pas été bien comprise; la vôtre ne me permet pas, à mon grand regret, de statuer sur votre demande. Vous me faites l'honneur de m'écrire: « Je n'ai jamais pu douter, etc. »

J'avais mis dans ma lettre les expressions les plus claires et les plus positives. La France n'admet pas de partage, elle n'admet pas qu'un citoyen français soit en même temps citoyen d'un autre pays. Pour devenir Français il faut que vous cessiez d'être Anglais; vous ne pouvez être Anglais en Angleterre, français en France; nos lois s'y opposent absolument; il faut nécessairement opter. C'est pour cela que j'avais pris soin de vous expliquer les conséquences de la naturalisation.

En l'état dont, et tant qu'il vous voudrez rester Anglais en Angleterre, c'est-à-dire, tant que vous ne voudrez pas abdiquer complètement et partout votre qualité de sujet anglais, et l'échanger contre celle de citoyen français, il m'est impossible d'accueillir votre demande.

Agréer, etc. AD. CRÉMIER.

On annonce que lord Brougham, au reçu de cette dernière lettre, a renoncé à ses projets de naturalisation.

Le Journal des Débats fait à propos de ces lettres les réflexions suivantes:

Puisqu'il n'est plus une plaisanterie, puisque ce n'est plus *à bono*, nous devons naturellement d'accueillir avec politesse et avec grâce la demande de lord Brougham. Nous ne pouvons qu'être flattés de voir un des hommes les plus célèbres de l'Angleterre, un de ses citoyens les plus éminents, un des membres les plus distingués de sa chambre aristocratique, solliciter l'honneur de devenir citoyen de la république française. Nous nous permettrons seulement de faire observer à lord Brougham que si la France reçoit dans son sein le plus grand homme qui ait jamais existé, elle attend aussi que le citoyen Brougham accomplisse toute l'étendue des devoirs que sa nouvelle position lui impose.

La France n'est pas une patrie de échange; elle a la prétention, la sainte, si l'on veut, de suffire à ceux qui veulent se dire ses enfants. On a beau avoir le cœur très vaste, on ne peut y mettre deux patries à la fois. On ne peut pas avoir deux coeurs dans sa poche, pour en mettre une à son côté et l'autre dans une autre quand on débarque à Boulogne ou à Calais. On ne peut pas siéger à côté du sac de laine dans la robe et sous la perruque de pair d'Angleterre, puis retourner ses manches et sa poudre pour venir monter à la tribune de l'Assemblée nationale de France.

P. S. Voici maintenant que nous apprenons, par une lettre reçue ce soir à Paris, que lord Brougham renonce décidément à devenir le citoyen Brougham et reste lord Henry Brougham, baron Brougham and Vaux de Brougham, pair du Royaume-Uni, comme devant. Allons, soyons indulgents, et que l'Angleterre et la France pardonnent à lord Brougham et au citoyen Brougham; il ne faut pas demander aux hommes d'esprit d'avoir toujours du bon sens.

Nouvelles extraites des journaux allemands.

On écrit de Hambourg, 12 avril: On a reçu par le chemin de fer arrivé ce matin de Flensburg, la nouvelle que le parlementaire envoyé à Flensburg par le colonel prussien de Bonin est revenu à Rendsbourg sans avoir pu s'acquitter de sa mission; les Danois n'ont pas reconnu les pleins-pouvoirs du colonel. Les Prussiens élèvent maintenant des retranchements à une lieue de Rendsbourg; mais ils ne commenceront les opérations que quand ils auront de la cavalerie et de l'artillerie. On avisera à la sûreté du littoral et des ports. Les troupes n'étaient pas encore arrivées à Schleswig.

L'armée prussienne a déjà touché le sol du Schleswig, puisque une partie de cette armée s'est établie le long de la Sogge et notamment à la chaussée, près de Sorgbrück, laquelle est à Schleswig. Les avant-postes danois de cette chaussée se sont enfuis dès qu'ils ont aperçu les Prussiens et ont abandonné leurs armes. Celles-ci ont été portées à Rendsbourg. Les Danois ont établi le long de l'ancien Danewirke, jusqu'à Hollings, nos troupes sont près de l'Eider, en partie près de Schleswig, en partie près de Cluvensteck sur le Holstein.

Les Danois ont pénétré à Eckernforde, en partie du côté de Ceyre et en partie du côté de la mer. Ils paraissent réellement vouloir cerner la forteresse de Rendsbourg, mais celle-ci est défendue de tous les côtés par les troupes prussiennes et par les batteries. Il paraît que les Danois ont l'intention de forcer le passage de la Sogge. Le pont sur cette rivière, près de Sorgbrück, est détruit.

Les Danois transportent sur leurs vaisseaux les prisonniers de 1850 ans, et les emploient au service maritime. Mais ils avaient voulu et transporté sur leurs bâtiments de guerre les marins qui allaient dans le Danemarck. Peu à peu, beaucoup de ceux qui ont été dispersés se réunissent à l'armée. L'incertitude règne encore sur le sort de plusieurs.

Le prince Frédéric est arrivé ici. On dit qu'un officier du 17^e bataillon a été tué d'un coup de feu par un habitant de Flensburg. On est extrêmement irrité contre cette ville, et l'on peut craindre les plus grands malheurs si nos troupes y pénètrent et en prennent possession.

On écrit de Hambourg, le 13 avril: Le convoi du matin du chemin de fer apporte la nouvelle que les troupes danoises ont de nouveau quitté Eckernforde et Kappeln.

On écrit de Copenhague, le 11 avril: La *Berlingsche Zeitung* menace de représailles de toute espèce la navigation et le commerce allemands, dès que les troupes fédérales marcheront contre le Danemarck.

La *Gazette du Weser* publie la nouvelle suivante d'Hanovre en date du 9 avril: Le ministère a annoncé hier à la chambre, dans une séance à huis-clos, que le gouvernement anglais avait déclaré officiellement que dans le cas où la guerre éclaterait entre le Danemarck et la confédération germanique, il resterait neutre tant que l'armée fédérale respecterait les sujets anglais et ne porterait pas atteinte à leurs propriétés. En conséquence de cette déclaration, la chambre a accordé 500,000 thalers pour l'expédition dans le pays de Schleswig-Holstein.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 15 avril: Huit heures et demie du soir. — Notre ville est dans une grande agitation; la garde bourgeoise est partout sous les armes. Vers sept heures des rixes sanglantes ont eu lieu entre des hommes de la réserve et un grand nombre d'ouvriers. On a désarmé les soldats, dont deux ont été tués. Les ouvriers parcourent les rues en grandes bandes, en criant qu'il faut chasser les militaires. La troupe est déjà consignée dans les casernes, et l'on a promis, que les réserves quitteront la ville demain.

P. S. Une lettre particulière d'Aix-la-Chapelle du 16, à sept heures du soir, nous apprend que les troubles de cette ville prennent un caractère de gravité assez alarmant. Le peuple s'est porté contre la grande caserne de la rue Borcett. La garde bourgeoise a protégé la caserne et fait usage de ses armes. Deux ouvriers ont été tués, un autre grièvement blessé. Les barricades s'élèvent de toutes parts. Le bourgmestre a promis que les troupes quitteraient la ville. On a les plus vives inquiétudes pour la soirée et pour la nuit.

Nous empruntons à la *Gazette universelle d'Augsbourg* la correspondance suivante de Vienne, tout en en laissant la responsabilité à l'auteur:

La Russie ne tardera pas longtemps à se déclarer, et l'on s'attend au départ prochain de l'ambassadeur russe. En lisant avant-hier un violent article de la *Gazette autrichienne* contre l'empereur Nicolas, ce diplomate a dit: « Si l'attitude de la presse autrichienne continue à être la même, une déclaration de guerre de la part de la Russie ne se fera pas longtemps attendre. » Des corps-francs pour une attaque contre la Pologne russe se forment ici ouvertement. Plus de 2,000 volontaires se sont fait inscrire chez le professeur Podulak. Le gouvernement, au contraire, n'accepte plus de volontaires pour l'Italie, circonstance qui semble annoncer des intentions pacifiques.

Des bruits d'insurrection dans la Pologne russe ne sont nullement confirmés; au contraire, des personnes dignes de confiance nous ont peint l'état de ce pays de telle manière que nous pourrions presque abandonner l'espoir de voir la Pologne se relever par ses propres forces.

La Russie a tellement ruiné systématiquement la Pologne, a réduit la noblesse dans une telle impuissance, mis les intérêts des nobles et des paysans en lutte si ouverte, que la Pologne ne se relèvera jamais; nous prédisons une fin malheureuse aux corps-francs qui se forment ici, en Gallicie, à Posen, sans être empêchés par les autorités.

Le maréchal Radetzky a adressé à son armée l'ordre du jour suivant:

Soldats! Je suis témoin des fatigues que vous avez à endurer et de la courageuse gaieté avec laquelle vous les supportez. Le manque d'un point fixe et la difficulté de pourvoir aux besoins d'une armée qui doit opérer contre l'ennemi, m'ont forcé de faire un mouvement en arrière pour être plus à proximité de mes renforts et de mes autres ressources. Nous sommes près du but; continuez de vous montrer fermes et courageux; bientôt nous marcherons de nouveau au devant de l'ennemi; nous verrons alors si cet ennemi, qui maintenant combat contre nous dans les maisons et derrière des retranchements de toute espèce, aura le courage de se présenter devant vous.

Soldats des régiments lombardo-venitiens!

J'ai en vous une confiance illimitée. Fidèles au serment que vous avez prêté à votre monarchie et à vos drapeaux, vous m'avez suivi jusqu'à présent. L'armée sera fière d'avoir des régiments et des bataillons aussi braves que ceux auxquels vous appartenez. Je dirai moi-même vos noms à l'empereur, qui ne manquera pas de récompenser votre fidélité, votre loyauté; résistez courageusement à toute tentation. L'heure approche où vous recevrez la récompense de vos vertus. Quelques bataillons ont trahi le serment qu'ils avaient prêté; leur nom, couvert d'opprobre et d'ignominie, sera rayé de la liste de l'armée, car à côté de vos honorables noms ne doit pas figurer celui des traîtres. Ayez patience! L'honneur, la gloire et la reconnaissance de notre empereur sera la récompense de votre fidélité.

RADETZKY, feld-maréchal.

S. M. l'empereur a adressé au feld-maréchal comte Radetzky une lettre autographe dans laquelle il dit:

« Cher comte Radetzky, Je trouve dans votre conduite une consolation pour les malheurs qui ont frappé mes Etats. Je m'abandonne à la rassurante conviction que votre force ne se laissera pas de défendre la cause de la justice et les libres institutions que j'ai accordées. Faites connaître mes sentiments à l'armée qui est sous vos ordres et recevez mes remerciements pour le grand mérite que vous avez personnellement du soin et de la direction des brillantes opérations de la discipline militaire autrichienne. »

Vienne, le 10 avril 1848. FREDERAND?

S'il en faut croire la *Gazette des Postes de Francfort*, M. Savoye, originaire du Palatinat et qui, après avoir exercé jusqu'en 1832 à Deux-Ponts la profession d'avocat, a dû se réfugier pour crime politique à Paris, où il s'est fait naturaliser Français, aurait été nommé ministre de la république française près la confédération germanique.

On lit encore dans la *Gazette des Postes*: Nous apprenons d'une source très positive que la diète germanique s'occupe activement, sur l'invitation de la commission des 17, de l'établissement d'une marine de guerre allemande. Nous saluons avec joie ce premier signe de la nouvelle énergie de la confédération germanique.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Carlsruhe* contient des nouvelles de Constance jusqu'au 13 avril. M. Hecker avait essayé la veille de proclamer la république, mais cette tentative a complètement échoué.

Des nouvelles d'Ueberlingen annoncent que M. Struve a réussi mieux à ce sujet dans cette ville. Hecker a quitté le 13 Constance, suivi d'une bande armée d'une quarantaine de personnes, pour se rendre à Stockach et s'y réunir avec les bandes venant d'Ueberlingen et avec celles d'autres endroits.

Dans la 34^e séance de la diète germanique, M. l'envoyé de Danemarck pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg a donné sa démission d'envoyé à la diète, par suite de la résolution prise relativement aux affaires du pays de Schleswig-Holstein.

M. le professeur Jordan a donné des explications officielles et confidentielles sur les récents événements de Cassel; en conséquence de ces explications, la diète n'a vu aucun motif d'intervenir ultérieurement dans cette affaire, l'ordre paraissant complètement rétabli par voie constitutionnelle.

Le comité des cinquante vient de faire paraître une proclamation. Elle est adressée aux habitants du grand-duché de Bade, du royaume de Wurtemberg, de la province de la Bavière rhénane et du grand-duché de Hesse, et les exhorte à ne pas donner suite à une proclamation que l'on a répandue dans le cercle du lac de Constance et dans celui du Haut-Rhin et qui invite le peuple à réaliser ses soi-disant demandes à main armée, et à se réunir dans ce but le 14 avril à Danaueschingen, muni de munitions et de vivres pour six jours. On a l'intention de se rendre à Kehl et de s'y joindre au corps-franc d'ouvriers allemands venant de la France. La proclamation des cinquante s'exprime dans les termes les plus énergiques sur cet attentat, et en assurant que les troupes concentrées à la frontière ne sont destinées qu'à faire face à une telle invasion, elle exhorte les habitants des contrées susmentionnées à combattre le despotisme d'un parti qui prétend imposer à tout prix son opinion spéciale à toute l'Allemagne.

On lit dans la *Gazette de Carlsruhe*:

« Quels bienfaits nous avons à attendre d'une partie de nos soi-disant amis d'outre-Rhin, c'est ce que prouve le manifeste du parti communiste. » Nous éprouvons un sentiment douloureux en pensant que sous cette bannière de l'extravagance et de la rudesse des milliers d'Allemands peut-être marchent contre leur patrie, et qu'un grand nombre d'entre eux peut-être combattent pour ces illusions et ces fantômes et en attendant leur salut. Nous espérons pour l'honneur de ceux qui s'avancent vers l'Allemagne sous la direction de M. Herwegh, qu'il ne se joindra pas à ces communistes d'autres bandes communistes français, dont la France désire naturellement être débarrassée à tout prix, et qu'elles ne chercheront pas sous le nom de « république » à implanter de force leurs théories dans la vie nationale allemande.

La citation de quelques articles de ce manifeste communiste prouvera, si cela était encore nécessaire, quelle espèce de liberté ces gens-là veulent nous apporter.

Après que par l'article 1^{er} toute l'Allemagne est déclarée république une et indivisible, et que par l'article 3 les armées sont transformées en associations de travail, il est dit:

Art. 7. Les domaines des princes et les autres terres féodales, toutes les mines, etc. seront la propriété de l'Etat. Dans ces terres, on exploitera, au profit de la communauté, l'agriculture et grand et avec les ressources les plus modernes de la science. (1)

Art. 8. Les hypothèques qui grèvent les terres des paysans seront déclarées propriété de l'Etat: les paysans payeront à l'Etat les intérêts de ces hypothèques.

Art. 9. Dans les contrées où le fermage est développé, la rente foncière ou le prix du fermage sera payé à l'Etat. Le propriétaire foncier ne pourra pas qu'il n'est ni paysan ni fermier, n'aura aucune part à la production et au commerce; par conséquent, est un véritable abus.

Si nous traduisons ces articles en allemand, cela signifie: l'état non seulement dépouille celui qui a placé sur hypothèque sa fortune péniblement acquise, mais il prive aussi de ses moyens d'existence le propriétaire foncier, dont la consommation n'est « qu'un véritable abus »; quant aux paysans et aux petits fermiers, leur fâcheuse situation n'aura pas changé, car ils continueront de payer des intérêts et des fermages, avec cette seule différence qu'au lieu de les acquitter à ceux à qui ils reviennent de droit, ce sera à la caisse de la république communiste, ce gouffre qui engloutit tout.

Ainsi on remédie à la pauvreté de quelques uns en appauvrissant tout le monde; on remédie au prolétariat en forçant les capitalistes et les propriétaires fonciers à devenir aussi prolétaires.

On écrit de Varsovie, 6 avril:

Les renforts demandés par le prince Paskewitch sont arrivés et ont été dirigés sur la frontière; ces renforts, s'il est nécessaire, seront suivis d'un autre renfort de 100,000 hommes. Des patrouilles parcourent, il est vrai, la capitale, mais on dirait que nous sommes en plein carnaval pendant ce temps de guerre. Dans les théâtres on exécute tous les jours, avec l'assistance du prince Paskewitch des danses nationales, qui sont accompagnées avec des transports d'allégresse.

Le plat pays est également tout-à-fait tranquille. On ne semble même redouter que les gentilshommes polonais ne viennent dans le pays.

Le communisme prussien et la misère.

Telle est la conclusion pratique de quelques articles publiés dans le *Journal des Débats* par M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique destinés au gouvernement provisoire. On lira avec intérêt l'analyse de l'article du 13 avril, les réflexions sont marquées au coin de la justice et du bon sens.

« L'idéal de la justice, dit M. Louis Blanc, est dans ces termes: produire selon les aptitudes de chacun, consommer selon les besoins. Voilà la proportionnalité juste. Jusqu'à ce jour, c'est une autre proportionnalité qui était admise dans les réves des gens de bien et vers laquelle croyait graviter la société. On s'imaginait que l'opération consistait à répartir les hommes selon leurs

autrés et leurs œuvres, et la société disait à chacun que s'il avait des besoins, il travaillait pour les satisfaire. Vous ne vous en étiez pas doutés, cette prétention de la société est une tyrannie affreuse. C'est au rebours de la raison et de l'équité; le Montour vous l'apprendra dans son compte-rendu de la séance du Luxembourg du 3 avril. La bonne proportionnalité, celle qui est la plus équitable, la plus morale et la plus fraternelle, ordonne que les hommes qui ont le plus de capacité prennent la peine, et que ceux qui ont le plus d'appétit recueillent et mangent les fruits.

» Tous les moralistes et tous les législateurs jusqu'à ce jour se sont appliqués à balancer le sentiment du droit par celui du devoir. Ils disent à l'homme: « Tu as des desirs, l'ambition te tourmente; pour que tu t'élevés, pour que tu aies des jouissances, pour que ton cœur soit en paix dans le faste ou dans le bien être pendant que des hommes, les semblables, sont dans le dénuement, ne te couche pas un seul jour sans que ta conscience te rende le témoignage d'un service rendu à ton prochain ou à ta patrie. C'est en remplissant tes devoirs que tu justifieras l'inégalité dont tu profites. » De là les proverbes, noblesse oblige, richesse oblige. Un trait de plume tout cela est rayé. M. Louis Blanc, ou plutôt l'école dont il se fait le chef, sépare le devoir du droit. Ceux-ci sont les droits, ceux-là les devoirs. Moi, je ressens des besoins; je suis un être inapte, un fainéant, un Front-de-Bœuf, un Verré, un Sardanapale, n'importe, mon besoin fait mon droit, moi les plaisirs! Toi, tu es plein de talent, tu es laborieux, appliqué, mais tu es modeste et sobre; si t'exténueras de travail et puis tu te couvriras la tête de cendres. Ainsi le veut le principe supérieur de justice: *Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins.*

» Vous aurés aussi remarqué sans doute un aperçu tout neuf dont M. Louis Blanc, dans ce même discours, a enrichi la philosophie de l'histoire. A la suite des plus grands esprits, vous aviez vu lire dans les annales du genre humain cette vérité consolante que la capacité se dégage peu à peu des étreintes de la violence, que l'intelligence graduellement assied son empire sur le sensualisme et la brutalité. Vous vous étés grossièrement trompés. La capacité et l'intelligence sont des usurpatrices à la domination desquelles le genre humain ne plus en plus met bon ordre. Cette vérité vraie, dont vous ne soupçonnez même pas l'existence, a été retrouvée, et voici les termes textuels dans lesquels on l'enseigne au public:

» D'un bout de l'histoire à l'autre a retenti la protestation du genre humain contre ce principe:

« A chacun selon sa capacité » la protestation du genre humain en faveur de ce principe: « A chacun selon ses besoins! »

» Jusqu'à nouvel ordre, il me semble que les grands philosophes et les moralistes sublimes dont nous nous inspirons jusqu'à ce jour ont dû, au haut des cieux même d'où ils ont entendu cette formule, en avoir le chauchemar.

» La variété du système communiste qui vient de recevoir l'adhésion de M. Louis Blanc est éminemment romanesque. C'est un roman qui se joue de la morale, de la justice, de l'histoire, de la philosophie, et je ne vous en ai pas montré encore tous les côtés fabuleux, car si vous l'examinez d'un autre point de vue, vous verriez que c'est une édition nouvelle de *Monte-Christo*. Les grands initiateurs de cette fraction du communisme sont semblables au magotique héros de M. Alexandre Dumas: ils sont coulés d'or sur toutes les coutures; les perles et les diamants leur coulent perpétuellement du bout de chacun des dix doigts. Par eux, la planète tout entière devient un pays de Cocagne. La misère est abolie et devient une fiction. Mais d'où sortent donc toutes ces richesses?

» C'est là leur secret que je voudrais connaître et qu'ils ont tous oublié de nous dire. Dans l'Évangile, il y a le miracle de la multiplication des pains et des poissons. Une nombreuse multitude était réunie et avait faim, les disciples n'avaient que cinq pains et deux poissons. Notre Seigneur fait intervenir sa puissance divine, et de ces petites provisions il tire de quoi rassasier cinq mille hommes fatigués par une longue marche, sans compter, dit saint Mathieu, les femmes et les petits enfants. Ma raison ne s'en rend pas compte, mais elle se soumet, parce qu'elle est en présence de Dieu dont les actes ne se raisonnent pas. Quand nos novateurs prétendent qu'ils font des miracles, je ne suis pas tenu d'humilier mon entendement. J'ai le droit de leur demander respectueusement leur procédé. Voici le problème: La société française n'a pour vivre aujourd'hui, même en s'étendant de travail, qu'un approvisionnement insuffisant. Notre travail annuel, quelque opiniâtre qu'il soit, ne crée qu'une quantité de biens alimentaires, de tissus pour les vêtements, de meubles, d'objets de chauffage, qui est du tiers à peine de ce qu'il faudrait pour que tout le monde eût le bien-être.

» Il s'agit de rendre plus productif le travail de la nation. D'un mot organisé l'économie, l'économie l'économie! *Le travail selon les aptitudes et les forces!* J'ai même vu l'Évangile de *Calife de Bagdad*, ou le *Séisme*, ouvrir les yeux de quarante voleurs. Je l'aime mieux, parce que je n'y comprends rien; au contraire, je comprends trop bien votre formule. Je comprends qu'elle n'est bonne à rien qu'à diminuer la production, et ma raison me le démontre; car de la façon dont vous entendez le travail selon l'aptitude et les forces, puisque vous en supprimez toute responsabilité personnelle, tout intérêt individuel, cela revient à dire que chacun travaillera à son gré. Or, quand on travaille à son gré, on fait très-peu de besogne, c'est la loi de nature; et si vous en doutez, informez-vous en ce moment même auprès des ingénieurs qui dirigent les ateliers nationaux organisés aux environs de Paris.

» Les personnes qui éditent ces fables et celles qui les accueillent ont dans l'esprit une idée qui leur semble répondre à tout: l'on se tirera d'affaire avec les fonds du gouvernement. C'est le gouvernement qui paiera. C'est donc encore Monte-Christo qui apparaît, et c'est au gouvernement qu'on en donne le rôle. Malheureusement cette fois Monte-Christo est ruiné. On prendra-t-il en effet ce qu'il distribuera, suivant vous, au public des mains du public, apparemment; c'est dans nos poches, dans nos granges, dans nos ateliers et dans nos magasins à tous qu'est la mine d'or du gouvernement. Pour que le gouvernement ait beaucoup, il faut que nous ayons produit beaucoup, car c'est notre travail qui seul remplit nos poches, nos magasins, nos greniers. Si notre travail est devenu moins productif, ainsi que c'est infaillible sous le régime du travail à volonté, l'État ne pourra avoir que moins de revenu; alors voilà Monte-Christo qui dépose son bilan. Vous allez lui demander la charité, et c'est lui qui tend la main.

» Il y a un autre point sur lequel j'osais inquiet. Il est convenu que le droit sera en proportion des besoins. Or, qui est ce qui sera juge des besoins? Du moment que la part qui leur est faite n'a plus rien de commun avec les œuvres, et que leurs besoins n'y a plus aucune propriété personnelle pour en garantir la satisfaction, la question mérite d'être posée. Comme tout se fera par l'élection et par le suffrage, les besoins de chacun seront déterminés par le vote populaire. Il faudra que l'attente d'un vote populaire la reconnaissance de nos besoins. Mais ne sera-ce pas une perpétuelle tyrannie de la multitude sur les individus? Chaque jour, pour savoir dans quelle proportion je serai nourri, vêtu et logé le lendemain, j'aurai à affronter les hasards d'une capitale électorale. Quelle vie vous faites aux hommes simples et indépendants qui détestent l'intrigue, qui ne se prêtent pas à se prosterner devant la foule! Vous vous trompez, la foule aura la clairvoyance et l'impartialité du grand Salomon. — De quel droit parlez-vous d'abord? car il y en eut deux: il y eut celui qui fut juste et honnête; et il y eut celui que de vils adulateurs avaient corrompu. Pourquoi la foule résisterait-elle à la séduction de la flagornerie mieux que le prince à qui elle avait donné la sagesse en partage?

» Les novateurs sont toujours le jouet de la même illusion, ils se croient le don des miracles. Au fond de leur système il y a toujours cette prétention de changer l'espèce humaine, et de l'élever à la hauteur des anges. Il n'y aura plus de frictions dans la machine, tout le monde y sera également de bon et volonté; les tribuns seront dépourvus de toute ambition; ils parleront à la multitude le langage d'une modeste vérité; ils ne décrieront jamais leurs adversaires; quand ils rencontreront des contradicteurs, ils n'insulteront pas un peuple que ce sont des gens qui veulent le tromper et qui visent à l'asservir; au contraire, ils en feront un pompeux éloge, et demanderont qu'on les préfère à eux-mêmes dans la distribution des emplois et des faveurs. De son côté, le peuple n'écouterait avec plaisir que ceux qui éviteront soigneusement de chanter sa louange, et qui d'un ton ferme lui rappelleront ses devoirs de citoyen et de travailleur, d'époux et de père.

» Il se bécotera dédaigneusement les orbilles quand on l'accostera en s'écriant qu'il est le comble de la magnanimité, l'empereur du trône d'équité, le tyran de toutes les gloires. Au lieu de se faire donner une énorme rente par les bandais réduits à la dernière misère, O'Connell leur en servira une. Il n'y a plus ni paresseux, ni voleurs, ni débauchés, ni calomnieux, ni hypocrites, ni dupes, ni sots. Ah! donnez-moi Cyrano de Bergerac, ou l'Arlequin, moi un chapitre des *Sept Châteaux du roi de Bohême*. Ce n'est pas plus amusant.

» Les communistes des deux écoles, ceux qui sont sous l'étendard de M. Cabet et ceux qui marchent avec Babeuf, Buonarrotti, M. Perceval et M. Proudhon, ne sauraient donc atteindre leurs fins. Leur système ne cadrait avec la nature humaine. Il ne suffit pas d'aimer l'humanité, il faut la connaître. Ce n'est pas assez d'avoir de la logique, il faut d'abord avoir de la raison. Ce n'est pas un point de vue, leur erreur est manifeste, dans le *Voyage en Espagne*, description complète de ce que sera la société sous le nouveau régime. M. Cabet professe une grande vénération pour les sentiments de famille. Dans son *Credo* il a placé cet article que la *vis de famille est plus conforme à la nature que la séparation des enfants d'avec leurs*

parents, que la famille doit rester une des plus grandes jouissances données à l'homme. Mais alors il ne nous persuadera jamais que l'héritage puisse être aboli. L'héritage est la traduction matérielle de la tendresse qu'éprouvent les parents pour leurs enfants. Du moment que vous concédez que les parents auront une affection vive pour leurs enfants, l'inégalité se maintiendra dans la société. Mais d'autres communistes séparent-ils les enfants des parents dès l'âge le plus tendre. C'est plus logique, mais c'est brutaliser la nature.

» Les communistes sont donc à l'égard de la famille entre deux difficultés. Ou bien ils ne mutilent pas le sentiment de famille, et alors ils introduisent dans leur système un rouage qui tourne en sens contraire des autres, et la mécanique tout entière en est brisée, ou bien ils font violence à la nature, et ils soulèvent contre eux le cri du genre humain.

Correspondance de Louis-Philippe avec ses ministres.

Sire, AU ROI.
Voilà Glucksberg qui me revient. J'ajourne à samedi tout ce que j'ai à dire au roi. Et j'ajourne sans regret, car, d'une part, rien ne se fait en ce moment à Madrid. Bulwer sort à peine d'une fièvre pernicieuse qui l'a mis dans le plus grand danger; d'autre part, je vois, d'après ce que me rapporte Glucksberg, que, malgré les inquiétudes que conserve encore le roi, son opinion s'accorde au fond avec la mienne, et que nous pouvons marcher à notre but, en conservant jusqu'au bout toute la liberté nécessaire pour n'être dupes de personne.

Voici une lettre de Bresson qui m'annonce que le duc de Cadix se rend enfin à Madrid. Le voilà ramené sur la scène. Le roi remarquera les paroles de la reine Christine sur l'opposition anglaise au mariage de l'infante avec l'Égyle de Montpensier. Ceci confirme bien mon soupçon sur l'envie qu'ont les Cobourg de ce mariage-là pour eux-mêmes.

Je joins également ici quelques ordonnances de peu d'importance, que je prie le roi de vouloir bien signer, et une lettre du roi de Bavière, que vient de m'envoyer le comte de Luxbourg.

Je pars ce soir même pour Paris. Je veux être demain à la Sorbonne, où je sais que mon fils sera nommé. J'attendrai le roi à Paris, où je le prie de vouloir bien me renvoyer tout ceci. Je serai samedi aux Tuileries, une heure avant le conseil, avec un projet de petit discours. Je voulais l'écrire ce matin. J'ai été si accablé de visites, qu'il n'y a pas eu moyen.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Val-Richer, mardi 11 août 1846. GUIZOT.

Sire, AU ROI.
Je suis que le roi arrivera fort tard aujourd'hui à Neuilly. Je ne tenterai donc pas d'aller lui rendre mes devoirs ce soir. Mais j'irai à Neuilly demain samedi, avant dix heures. J'ai besoin d'entretenir un peu longuement le roi. Je lui apporterai de bonnes nouvelles de Madrid. C'est une bien grosse affaire, et je crois pourtant qu'elle peut toucher à sa fin, et à une bonne fin.

J'ai l'honneur d'envoyer au roi quelques ordonnances peu importantes, et des lettres sur l'attentat (1).

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Paris, vendredi 14 août 1846, cinq heures.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Mon cher ministre, vous verrez bien que le bill ci-joint doit être envoyé à Londres. Je désire que vous l'adressiez à Jarnac, en le chargeant officieusement de le montrer à lord Clarendon, à qui je rends de tout bon cœur la justice que son ami réclame, et même à lord Palmerston, à qui il est bon de rappeler certains faits, certains actes qu'on est si disposé à oublier et à méconnaître.

Bonsoir, mon cher ministre.

Louis-Philippe.

Lundi, 17 août 1846.

Sire, AU ROI.
Je voulais aller rendre mes devoirs au roi ce matin. Il n'y a pas eu moyen. Les séances des deux chambres et les conversations inévitables m'ont pris ma journée.

La chambre des pairs, qui n'était pas en nombre ce matin, votera demain son adresse. Le chancelier désirerait que le roi voulût bien la recevoir demain soir, pourvu qu'il y eût deux jours d'intervalle entre la présentation de l'adresse et le procès de mardi (2). Le roi aurait-il la bonté de me donner ses ordres? Je les transmettrais sur-le-champ au chancelier.

C'est sûrement à Neuilly que le roi recevra l'adresse des pairs?

Voici les lettres de Bresson et de Jarnac. Nous approchons du but. J'espère que nous ne tarderons pas à y toucher.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Vendredi, 21 août 1846, six heures. GUIZOT.

Sire, AU ROI.
Voici la lettre particulière de Bresson venue par le courrier de cette nuit. J'y joins une lettre de Rumigny qui m'arrive à l'instant. Je regrette de ne pouvoir en aller causer sur-le-champ avec le roi. Je suis retenu par des lettres indispensables à écrire pour le courrier d'aujourd'hui. Mais, pour que le roi ne soit pas dans la nécessité de m'écrire longuement son avis, je me permets de lui faire passer ma lettre par M. Génie, qui est parfaitement sûr, et à qui le roi pourra, s'il le juge à propos, donner de vive voix les détails qu'il voudra. Je pense que ce qu'il y a de mieux, c'est que l'infante Isabelle (3), comme elle le propose, amène ici son frère. Quand une fois il sera auprès du roi, nous réglerons bien plus sûrement sa conduite. Si le roi partira à ce sujet mon opinion, j'en écrirai sur-le-champ à Rumigny.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très fidèle serviteur et sujet.

Jeudi, 15 octobre 1846.

Sire, AU ROI.
J'ai l'honneur d'envoyer au roi bien des choses:

1. Une lettre de Rumigny qui m'arrive à l'instant, et qui ne me plaît guère. Cela traîne. Il faut bien que nous attendions;
2. Les copies que le roi désire d'une lettre particulière de Bulwer à lord Aberdeen sur don Enrique *conqueror, but not sutor*, et de la phrase où lord Palmerston appelle don Enrique *the only fit*;
3. Des lettres de Madrid qui viennent d'arriver;
4. Une longue lettre de Jarnac sur une conversation avec lord Palmerston, dans laquelle Jarnac a, je trouve, fort bien parlé et tenu avec avantage sa position;
5. Des lettres de d'André et de Chasseloup qui montrent le bon effet produit à Turin et à Francfort par nos communications.

Je prie le roi d'avoir la bonté de me renvoyer toutes ces lettres quand il les aura lues et fait lire.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Lundi, 19 octobre 1846. GUIZOT.

Sire, AU ROI.
J'ai l'honneur de renvoyer au roi les lettres qu'il m'a rendues, sauf celle de Rumigny, que je garde pour la relire attentivement et lui écrire. Je suis très-occupé de cet incident. Je voudrais beaucoup que nous reprissions possession de l'infant don Enrique. Rien ne contribuerait davantage à déjouer les mauvais desseins sur l'Espagne. Et par malheur cet excellent Rumigny n'a ni invention, ni autorité. Il faudrait décider, entraîner, enlever l'infant. Je crains fort qu'il ne sache pas s'y prendre. Je voudrais trouver quelque moyen.

Je renverrai plus tard sa lettre au roi.

Voici d'autres lettres de Bresson, Fontenay et Dalmatie.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Lundi, 19 octobre 1846. GUIZOT.

Sire, AU ROI.
Je suis tout à fait de l'avis du roi. Nous avons assez d'écritures, et je le ferai comprendre à Jarnac. Mais je prie le roi de remarquer que Jarnac n'est point livré, avec lord Palmerston, à la discussion orale contenue dans sa dernière lettre. C'est à moi seul qu'il raconte et explique, à sa manière, tout ce qui est intéressant de tout cela à lord Palmerston, ni à aucun autre.

Voici une lettre du marquis de Sesmaisons, que je mets sous les yeux du roi comme il le désire. Je prie le roi de vouloir bien me la renvoyer. Je parlerai de ce jeune Polignac au ministre de la guerre pour qu'on lui fasse simplement justice, et je répondrai ensuite à M. de Sesmaisons.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très fidèle serviteur et sujet.

Samedi, 24 octobre 1846. GUIZOT.

- (1) Le coup de pistolet tiré par Henri le 29 juillet 1846, pendant le concert des Tuileries.
- (2) Le procès Henri.
- (3) Mariée à un Polonais et habitant Bruxelles.

Sire, AU ROI.
Voici des lettres de Flahault, de Reyneval, de Rumigny et de Jarnac. J'irai m'en entretenir avec le roi et prendre ses instructions.

Puisque le duc de Bordeaux devait se marier, j'aime mieux ce mariage que celui dont on avait parlé au roi.

L'histoire de la mission de Miraflores est bien une pure fable, et je l'ai dit tout de suite à lord Normandy. Il n'y en a aucune trace, ni écrite, ni parlée. Je fais rechercher la date précise de son arrivée et de son départ.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Vendredi, 6 novembre 1846. GUIZOT.

Sire, AU ROI.
Je suis mille fois de l'avis du roi; j'en ai toujours été. Dès le premier jour je pensais comme aujourd'hui. Il y a maintenant des raisons de plus. Je ne puis douter qu'elles ne soient senties. J'en suis sûr, puisque la parole du roi les fera valoir.

Je suis aux pieds du roi *fidèlement* et respectueusement.

Paris, le 9 septembre. SALVANDY.

Sire, AU ROI.
J'ai l'honneur de remettre au roi le *Standard*. On ne peut avoir des idées plus saines. Il est vrai qu'on ne peut s'inspirer à de meilleures sources. Je présime que ce qui a empêché les *Débats* de le transcrire, c'est la pensée que les hypothèses qu'il discute, les possibilités de guerre qu'il pèse, sembleraient l'inquiéter, et je penche pour cette opinion. Je craindrais qu'il n'inquiétât l'opinion et la place. Votre Majesté en jugera dans son invariable sagesse.

M. Guizot, Sire, ne devant pas être prêt avant vendredi, je demande au roi la permission d'aller m'enlever dans les dossiers (à Graveron, près la com-maudeire, Eure), pendant ces trois jours. Un signe du roi me rappellerait en dix heures.

Mon départ prouve au roi combien j'ai complète sécurité. Le roi a fait toutes les choses impossibles aux pouvoirs antérieurs: l'œuvre de la révolution sans désordres et sans excès; — l'œuvre de Napoléon sans despotisme et sans conquête; — l'œuvre de la restauration, à bien des égards, sans déplacement et sans impopularité. Il recommandera l'œuvre de Louis-Philippe à la succession.

Je mets aux pieds du roi mon admiration, mon respect et ma fidélité.

Paris, 28, 6 h. du soir. SALVANDY.

Sire, AU ROI.
L'archevêque mékitariste que Votre Majesté a daigné décorer et qui vient d'établir une maison à Paris, part lundi pour Venise et l'Orient avec le regret de n'avoir osé prétendre à l'honneur de mettre ses hommages, profondément sentis, aux pieds du roi. Il parle très-bien français. Il est très-dévot. Que juge Votre Majesté de cette situation? Je ne fais pas une demande au roi; il n'y a ici qu'un intérêt, celui de son service; et qui en serait aussi bon juge que le roi?

Jeose faire une demande au roi au sujet de M. Leverrier, l'admirable inventeur de planètes, dont le cœur fond de joie et de reconnaissance sur cette croix d'officier, qui a produit, Sire, le meilleur effet dans le public. Votre Majesté a appris l'ambition à ce jeune savant. Il a celle d'être admis à l'honneur de mettre aux pieds du roi sa reconnaissance et sa confusion de vos bontés. Il y a si peu de mathématiciens et de géomètres pensant si bien, que je supplie le roi de consentir à le voir, ou le matin ou le soir, ou à présent ou plus tard. Votre Majesté s'enchaînera une conquête vraiment digne d'elle.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

Paris, le 8 octobre. SALVANDY.

ANNONCES.

Par le ministère du notaire J. W. VAN DEN BERGH, résidant à La Haye, il sera procédé le mercredi 19 avril 1848 et jours suivants, en la maison sise sur le quai dit *Prinsegracht*, côté du nord, sect. W, n° 84, à la Haye:

A LA VENTE PUBLIQUE ET A L'ENCHÈRE,

d'un FORT BEAU MOBILIER consistant en meubles parfaitement appropriés à un salon de réception, à savoir: un superbe vent de salon en bois de palissandre, composé de canapés, chaises longues, fauteuils et chaises; une étagère richement sculptée avec glaces, une table à thé; commodes avec dessus en marbre et chiffonnières; un second ameublement de salon en bois d'acajou, composé d'un canapé, fauteuils et chaises recouverts en étoffe rouge brochée avec fleurs; canapés et chaises recouverts en crin et autres étoffes; bergères recouvertes en cuir de couleur et autres étoffes; une armoire en bois d'acajou; des rideaux d'ameublement en damas rouge broché et autres étoffes; des pendules en bronze richement travaillées; statuettes, candélabres et autres ornements de sculpture française renommés, tels que Pradier, Goussier, etc.; des tapis de Smyrne et des fabriques d'Angleterre et de Tourne; des tapis de table, de tapis de pied et des carpettes; des lits en fer avec matelas élastiques; oreillers et traversins; porcelaines; verres; et des ustensiles de ménage en cuivre et étain; et enfin quelques armes à feu, tels que pistolets, fusils et carabines, des meilleures fabriques d'Angleterre et de France.

AVIS.

Le soussigné, se rendant à l'étranger dans les premiers jours du mois prochain, invite toutes les personnes qui auraient quelque réclamation à sa charge, à l'adresser, avant le premier mai, au notaire J. W. VAN DEN BERGH, à La Haye.

La Haye, ce 15 avril 1848.

H. BOX.

MAISON DE CAMPAGNE DE VILLANOVA à Clève à vendre ou à louer.

Cette jolie maison de campagne, bâtie solidement et dans un style élégant, il y a peu d'années, est très-gaiement située au bord de la chaussée, à une courte distance de la ville de Clève, et à proximité de la nouvelle maison de bains, et du grand jardin public du *Forstgarten*.

La maison se compose de 13 grandes et petites pièces, dont une d'une belle vue, — dont le salon à trois croisées et pourvu d'un grand balcon communie aux deux extrémités par deux portes brisées à deux balcons lesquels, ainsi que le salon, sont décorés avec goût de peintures, imitant la fresque. De plus chambres de domestiques, caves, très-voies, et sine et dépendances, très-chère, pourvue de la meilleure eau; grenier, et grande remise, écurie pour six chevaux, avec pompe; chambre de poche, et une dépendance contenant chambre de maître, chambre de bain et cabinet. Le jardin de Villanova a l'agrément de communié avec le jardin de la ville, avec les promenades du Parc Royal (le *Forstgarten*). Une partie du prix d'achat, pourra rester hypothéquée sur le propriétaire, ce qui donnerait aussi prendre des arrangements pour une partie du mobilier, maison est à voir journellement depuis onze heures du matin à six heures du soir, en attendant chez la concierge où l'on pourra recevoir de plus amples informations, ainsi que chez M. C. Wegelin à Clève.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 15 Avril.

3% Cons. 81 1/2, 82. — 2 1/2% Holl. 8. — 4% id. 53, 53. — Esp. 5, 5. 10/11. — 3% 19 1/2, 2. — Porting. 4% 15, 16.

A LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Anst. 76